

La guerre de l'isthme

Coup de théâtre sur le site des Sablettes. Tandis que la municipalité ouvre une concertation préalable, le concessionnaire "oublié" des lieux menace de bloquer le dossier



Coup de théâtre sur l'isthme des Sablettes. Alors que le dossier semblait vouloir faire une prodigieuse avancée, le voici bloqué par un partenaire oublié. (Photos Stéphane Doussot.)

L'affaire semble très mal engagée. Le dialogue interrompu. Tandis que la Ville lance aujourd'hui même une concertation préalable au projet de parc paysager de l'isthme des Sablettes, ressurgit du passé "scaglien" le "Forum des loisirs actifs". Représentée par Jean-Pierre Crenn, cette association - en possession d'une concession des lieux pour 30 ans - est décidée à bloquer le dossier si la Ville n'accepte pas la négociation réclamée depuis de longs mois.

LA NOUVELLE est d'importance. Et les riverains de l'isthme, parmi tous les Seynois, en goûteront sans doute toute l'ironie : au moment où les choses semblaient avancer, les voici à nouveau bloquées, de manière la plus inattendue qui soit, pour les Seynois qui avaient tout oublié d'une certaine convention passée, en 1993, entre Charles Scaglia et Jean-Pierre Crenn, représentant de l'association "Forum de loisirs". Quelques explications s'imposent.

Au cours du conseil municipal du 22 novembre dernier, la majorité a présenté une délibération concernant l'ouverture de la concertation préalable au projet d'aménagement de l'isthme. Une bonne nouvelle (Voir par ailleurs) qui permettait d'envisager avec optimisme un premier coup de pioche prochain. Las, c'était aller un peu vite en

besogne et oublier le passé de La Seyne, et l'ombre d'une convention pourtant bien réelle.

TRENTE ANS D'EXPLOITATION CONTRE UNE NEGOCIATION

"Nous n'apprécions pas d'être traités par le mépris !" affirme Jean-Pierre Crenn. "Nous sommes en possession d'une convention qui nous charge de l'exploitation touristique du site de l'isthme pendant 30 ans. Faire comme si cette convention n'existait pas n'est pas une solution. Nous avons demandé, à plusieurs reprises, que des négociations soient ouvertes afin que nous trouvions une solution à l'amiable. Mais nos nombreux courriers et appels téléphoniques sont restés sans réponses", dénonce encore le porteur du projet "Forum de loisirs actifs".

Pour forcer la Ville à prendre

ses responsabilités, l'association a présenté une requête introductive d'instance au Tribunal administratif de Nice. Elle demande - si la requête est jugée recevable - que soit "Prononcée la résiliation, aux torts de la commune, du contrat de concession de service public du tourisme, signé le 16 février 1993 entre la commune de La



Jean-Pierre Crenn : "S'il n'y a pas de négociations, nous sommes déterminés à bloquer le projet en alertant Bruxelles de ce que la ville de La Seyne envisage l'aménagement d'un site concédé grâce aux crédits européens."

Seyne et l'association "Forum des loisirs actifs" ; que soit condamnée la commune au paiement d'une indemnité de 1.500.000 F, à parfaire avec intérêts de droit, en réparation des pertes subies et des bénéfices manqués ; que la ville soit condamnée à verser à l'association exposante la somme de 20.000 F au titre de l'article L.8-1 du code des Tribunaux administratifs et cours administratives d'appel."

Cette requête a été présentée en janvier dernier. En juillet, le maire prenait la décision exécutoire (D.E.C.60130) "d'intervenir en défense devant toute juridiction ayant à connaître du dossier et de désigner l'avocat pour représenter la Ville dans cette instance."

Depuis, plus rien si ce n'est la préparation des dossiers dans les services municipaux en vue

Concertation publique

La ville de La Seyne lance dès aujourd'hui une concertation ouverte au public : "Le projet d'aménagement du parc paysager sur l'isthme des Sablettes fera l'objet d'une nouvelle phase de concertation préalable à son élaboration, au stade de l'étude de faisabilité et avant le lancement d'un concours de concepteur."

"A cette fin, précise encore les services compétents de la Ville, les documents seront exposés à partir d'aujourd'hui, et jusqu'au 12 décembre, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures dans le hall du 2e étage des services techniques, au service de l'habitat et de l'architecture - Mairie Annexe - avenue Mendès-France."

"Un registre permettra de consigner les remarques de la population. D'autres phases de concertation sont prévues tout au long de l'élaboration du projet, dans les mois à venir et, notamment, avant le choix définitif d'aménagement."

d'un aménagement de l'isthme.

"Nous restons prêts à discuter", souligne encore Jean-Pierre Crenn. "Pour l'instant, nous n'avons eu aucun contact. Aussi, nous affirmons aujourd'hui être résolus à bloquer tous les dossiers concernant ce site comme notre convention nous y autorise. Nous nous donnons aussi la possibilité d'attaquer les dossiers Objectif II, en alertant Bruxelles des projets municipaux envisagés sur un site concédé."

Dans ces conditions, la concertation préalable initiée par la commune semble être prématurée. Une autre manière de mettre la charrue avant les bœufs. La guerre de l'isthme a commencé.

Marianne LE MONZE

A.D.E.I.S. : « Informer et défendre »

Dernièrement, l'Association pour la défense de l'environnement de l'isthme des Sablettes (A.D.E.I.S.), nous avait contacté afin de préciser qu'elle poursuivait son action, quoique discrètement, sur le terrain. Mireille Dupla, la présidente de l'association, avait alors confié son inquiétude quant au retard pris par le projet municipal : "On nous avait annoncé le lancement d'un concours d'architecte pour octobre. Or, ça n'a toujours pas été fait. Les travaux auront-ils débuté avant l'été prochain ? Les négociations avec l'Etat pour le rachat du terrain situé sur le Domaine privé de l'Etat est une autre de nos préoccupations."

Mireille Dupla profitait aussi de cet entretien pour rappeler le rôle d'A.D.E.I.S. : "Notre but est d'informer la population et de faire avancer le projet municipal d'un parc paysager comprenant l'agrandissement de la plage."

L'association a prévu deux rendez-vous en décembre. Le premier avec Arthur Paecht, le 13 décembre et le lendemain à l'hôtel Lamy avec son assemblée générale annuelle. On peut parier que les échanges seront fructueux.

M.L.M.

Course contre la montre

Le projet de l'isthme comporte, outre son aménagement sous forme de parc paysager, la revalorisation des villages de St-Elme et des Sablettes. Coût envisagé : 33 millions de francs. Financements prévus : 16,5 MF issus de la C.E.E. (Objectif II), 5,5 MF du Conseil régional (sollicités mais pas octroyés), 5,5 MF du Conseil général (sollicités mais pas octroyés puisque le Département ne prévoit de donner à La Seyne que 4 MF pris sur le budget Marepoli) et enfin 5,5 MF d'autofinancement municipal.

Si la date prévisionnelle d'achèvement des travaux était décembre 1997 à l'origine, il semble plus prudent aujourd'hui de parler de la fin de l'année 98.

Au cours du dernier conseil municipal, deux délibérations concernant l'isthme ont fait réagir Bernard Périn (Mais, est-il nécessaire de le préciser, nos colonnes sont aussi ouvertes aux autres représentants muni-

cipaux de l'opposition comme de la majorité. Libre à eux de se manifester !).

Inquiétude. - "Le projet envisagé ne dégagera aucun bénéfice. Il restera donc à la charge du contribuable d'entretenir les aménagements du parc paysager."

Colère. - "C'est scandaleux ! Comment peut-on ne donner que 15 jours à la concertation préalable concernant l'isthme, qui est l'un des projets les plus importants pour l'avenir de la ville, alors qu'on donne un mois au sujet de la mytiliculture ? En plus, à aucun moment l'opposition n'a été saisie du dossier. Nous ne savons même pas officiellement sur quoi porte la concertation publique."

Dénonciation. - "La Région ne donnera pas un centime à la Ville pour deux raisons : la Ville a assuré, dans son plan de financement, qu'elle pouvait se substituer à ces deux partenaires locaux. Donc à quoi bon l'ai-

der si elle peut se débrouiller seule ? Ensuite, le projet n'est pas générateur d'emploi."

Pressé. - "Si les travaux ne sont pas terminés au 31/12/98, la Ville ne touchera pas la subvention de l'Europe. Il n'y aura pas de prolongation. Le maire l'a reconnu au cours du conseil municipal en disant "On est pressé. On n'a plus le choix. Il s'agit aujourd'hui d'une course contre la montre. Il s'agit pour La Seyne de trouver les fonds pour faire son projet et, plus tard, de trouver les financements pour l'entretenir !"

Suspicieux. - "La délibération concernant le classement du site en zone N.D. (non constructible) tombe à point nommé dans les négociations de rachat avec l'Etat qui réclame 4 à 5 MF pour un terrain quand la Ville ne veut en dépenser que 3. Mais la municipalité peut-elle déclasser un terrain pendant que le Plan d'occupation des sols est en révision ?"

M.L.M.